

PSP2A - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

En 2024-25, vous pouvez encore débiter une agrégation. Dès septembre 2025, pour vous former à enseigner à partir de la 4ème année de l'enseignement secondaire, il vous faudra entamer :

- soit un master en enseignement section 4 (120 crédits), après un bachelier disciplinaire (180 crédits)
- soit un master en enseignement section 5 (60 crédits), après un bachelier disciplinaire (180 crédits) et un master disciplinaire (60 ou 120 crédits)

Pour plus d'information sur [la Formation initiale des enseignants et enseignantes réformée](#), voir [ici](#).

Dans le secondaire supérieur, la psychologie, les sciences de l'éducation et les cours associés s'enseignent dans les filières du professionnel, du technique et du général.

En fonction des grilles de cours proposées par les établissements, le « prof de psycho » peut dispenser des cours comme la psychologie appliquée, la psychopédagogie, les techniques d'animation, les séminaires de stage, Ses publics principaux sont les élèves des sections « Puériculture », « Aide familiale », « Aide sanitaire », « Agent médico-social », ... dans le professionnel; « animateur », « Agent d'éducation », « Sciences sociales », ... dans le technique.

Votre profil

L'agrégation de l'enseignement secondaire supérieur en sciences psychologiques est accessible aux étudiants détenteurs d'un master en sciences psychologiques ou en sciences de l'éducation qui se destinent à l'enseignement de la psychologie dans l'enseignement secondaire. Sous certaines conditions, cette formation est également ouverte aux détenteurs d'un master en sciences de la famille et de la sexualité ou en logopédie.

Votre futur job

L'agrégation a pour finalité de contribuer à la formation des futurs enseignants de l'enseignement secondaire supérieur en favorisant le

PSP2A - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

1. Vision du diplômé

Enseigner la psychologie aux élèves de l'enseignement secondaire, tel est le défi que l'étudiant de l'agrégation se prépare à relever. La visée de l'agrégation en psychologie est de lui dispenser une formation initiale qui lui permettra de mobiliser les compétences nécessaires pour entamer efficacement le métier d'enseignant et pouvoir y évoluer positivement.

L'enseignant d'aujourd'hui est appelé à jouer un rôle essentiel auprès de ses élèves, ainsi que le précise le « décret-missions » du 24 juillet 1997 :

- promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves ;
- amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle;
- préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures;
- assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

La formation initiale de l'enseignant s'appuie sur la maîtrise d'acquis préalables (développés en partie dans le tronc commun du programme) que l'étudiant aura à mobiliser et à développer à travers différentes activités de l'agrégation:

- les savoirs de la (des) discipline(s) à enseigner ;
- une communication claire et correcte dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit ;
- un rapport critique et autonome avec les savoirs de référence (scientifiques et culturels) ;
- des capacités relationnelles liées au profil du métier ;
- une culture générale riche et une ouverture à la diversité des cultures qui permettent d'éveiller les futurs élèves au monde ;
- le souci de participer au rôle de démocratisation de l'école

2. Le référentiel de compétences et d'acquis d'apprentissage définissant le profil de sortie des diplômés au terme de l'agrégation en psychologie

Au terme du programme d'agrégation en psychologie, le diplômé aura acquis et aura démontré la maîtrise des connaissances et compétences reprises ci-dessous. Ces dernières sont définies en référence au Décret du 8 février 2001 sur la formation initiale des AESS.

Au terme de ce programme, le diplômé est capable de :

1. Intervenir en contexte scolaire, en partenariat avec différents acteurs

- 1.1. *Situer et s'approprier le rôle attribué à l'enseignant au sein de l'institution scolaire, en référence aux textes légaux.*
- 1.2. *Mobiliser des connaissances en sciences humaines pour une juste interprétation des situations vécues en classe et autour de la classe ainsi que pour une meilleure adaptation aux publics scolaires.*
- 1.3. *Maîtriser et mobiliser les compétences communicationnelles et relationnelles indispensables pour exercer la profession d'enseignant.*
- 1.4. *Dialoguer et collaborer de manière constructive avec les partenaires éducatifs impliqués dans les activités de formation (en*

COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, un [référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout·e diplômé·e au terme du programme. Les fiches descriptives des unités d'enseignement du programme précisent les acquis d'apprentissage visés par l'unité d'enseignement ainsi que sa contribution au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme.

